



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

Embargo: 27.04.201 – 18.00 heures

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

27 avril 2016

Reconnaissance officielle de l'hymne cantonal valaisan

(IVS).- Le cantique valaisan « Notre Valais » a été reconnu officiellement en tant qu'hymne cantonal, avec la marche « Marignan » comme forme instrumentale, dans le cadre d'une cérémonie publique sur la place de la Planta à Sion. Devant de nombreux spectateurs et représentants des autorités, le président du Conseil d'Etat Jacques Melly et le président du Grand Conseil Nicolas Voide ont signé un acte officiel de reconnaissance, institutionnalisant ainsi cette composition. À cette occasion, l'hymne a été interprété par l'Harmonie municipale de Sion accompagnée par la chanteuse Sylvie Bourban.

Le compositeur Jean Daetwyler a reçu en 1939 la commande d'une marche officielle pour le cinquantenaire de la Fédération de musique du Valais Central qu'il a intitulée « Marignan ». Le musicien d'origine bâloise, qui vivait en Valais, a voulu marquer son attachement à notre canton en insérant dans sa composition la mélodie du cantique valaisan « Notre Valais », chant composé en 1890 par Ferdinand Otto Wolf sur un texte de Leo Luzian von Roten.

Jean Daetwyler a co-fondé en 1949 le Conservatoire cantonal de musique et a dirigé de nombreuses formations musicales.

Même si le cantique valaisan a toujours été considéré jusqu'ici comme l'hymne valaisan, aucun document officiel ne l'attestait. La signature aujourd'hui de l'acte de reconnaissance officielle permet d'y remédier et de reconnaître également sa version instrumentale.

Pour les présidents du Gouvernement et du Grand Conseil, il s'agissait d'officialiser l'un des symboles forts de notre canton. Le but étant de valoriser notre culture auprès des Valaisans et de nos visiteurs.

Personne de contact :

Jacques Melly, président du Conseil d'Etat – 027 606 33 00

